



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

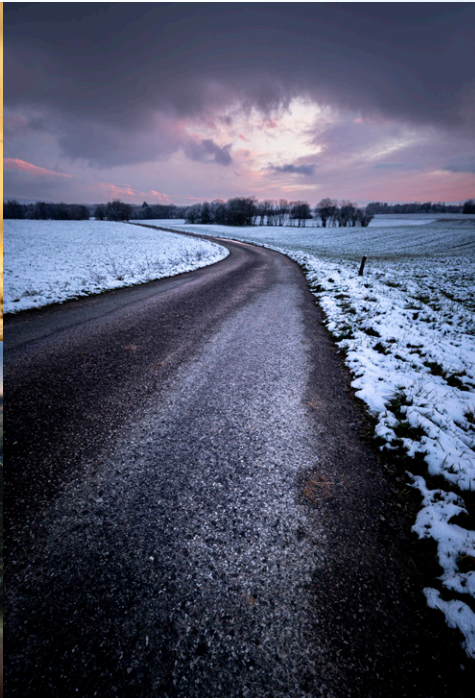


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION RÉGIONALE
**BOURGOGNE
FRANCHE COMTE**



LE MOT DE LA DIRECTRICE RÉGIONALE



Marie Renne

L'OFB fête cette année son troisième anniversaire. Ce sont trois années de construction, au sein des équipes et en relation avec nos partenaires ; trois années de pandémie mondiale et d'isolement social ; mais trois années à assurer nos missions, essentielles à la préservation de la biodiversité. Cette année 2022, après la « période COVID », aura permis à l'ensemble des agents de la direction régionale de se rencontrer pour un premier séminaire local.

Sur le terrain, une fois encore, l'année 2022 a été marquée par une importante sécheresse mettant à mal nos milieux. Les agents de l'OFB se sont fortement mobilisés pour appuyer les services de l'Etat via le réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages) et opérer près de 500 contrôles du respect des dispositions prévues dans les arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau (avec un taux de conformité des contrôles de plus de 90%). Ces épisodes récurrents de pénurie nous rappellent une fois encore la fragilité des milieux qui nous entourent, les pressions qui s'y exercent et en même temps leur caractère indispensable pour la survie de toutes les espèces, dont la nôtre.

La surexploitation des ressources est une des causes principales de perte de biodiversité. La direction régionale Bourgogne-Franche-Comté s'engage pour lutter contre le trafic illégal d'espèces protégées, phénomène croissant en France. A l'échelle de la région, 64 contrôles ont ainsi été réalisés en 2022 dont la moitié sont non conformes et font l'objet de l'ouverture d'une procédure (administrative ou judiciaire).

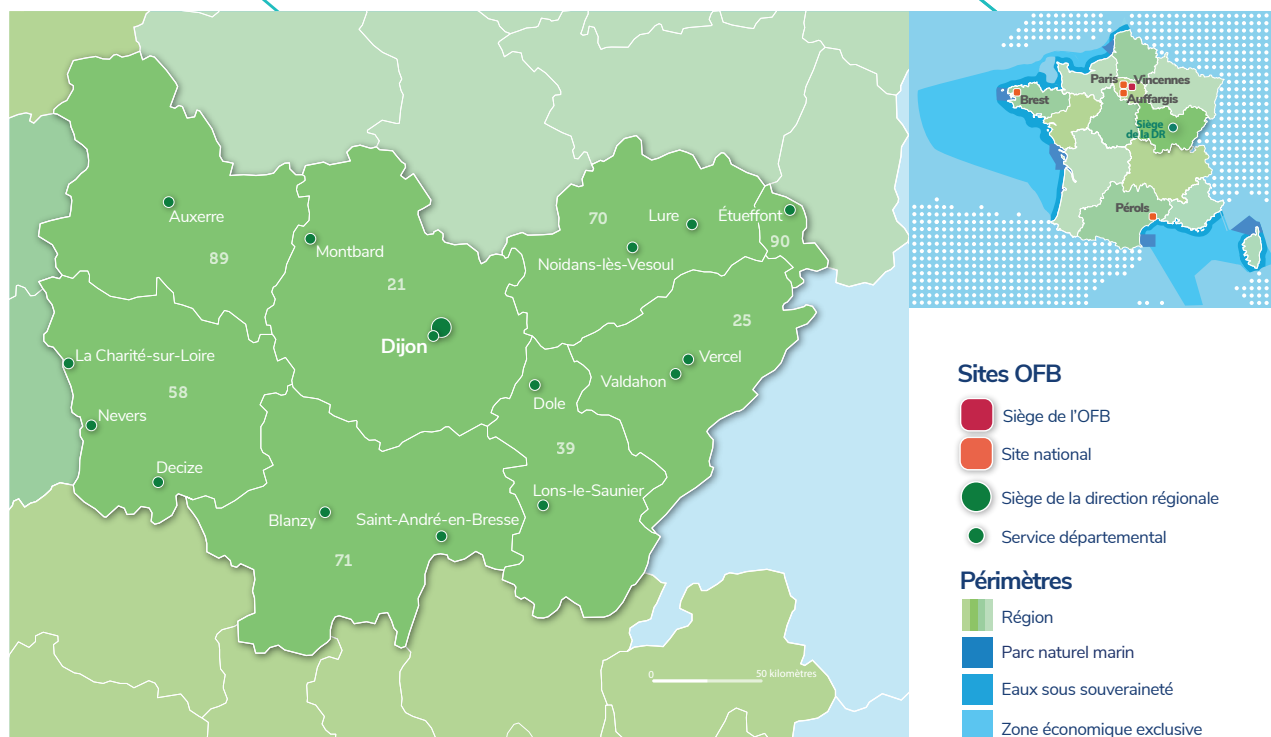
La direction régionale Bourgogne-Franche-Comté s'est également étoffée avec l'intégration des agents du laboratoire d'hydrobiologie, qui vient compléter la capacité d'expertise de l'OFB sur le suivi de la qualité des milieux aquatiques. Bienvenue à eux !

L'effondrement de la biodiversité demeure une réalité, les agents de la direction régionale restent mobilisés et investis dans la lutte contre les atteintes à la biodiversité, que ce soit en matière de police, de connaissance ou d'appui aux acteurs. Ce rapport d'activité permet de retracer de façon synthétique leur action au quotidien. Qu'ils soient ici remerciés pour tout le travail accompli.

Une nouvelle directrice régionale à l'OFB BFC

Depuis le 1^{er} juin 2022, Marie RENNE a pris la tête de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Office français de la biodiversité. Après un parcours au ministère chargé de l'environnement où elle a été chargée de différentes missions (prévention des risques, eau et biodiversité et commissariat général au développement durable), elle a occupé les fonctions de directrice adjointe de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté durant sept années, particulièrement en charge de la police des installations classées pour la protection de l'environnement et la lutte contre l'artificialisation des sols. A l'OFB, parmi ses premières priorités, en plus de s'approprier l'ensemble des missions de l'établissement, il y aura la collaboration et les relations avec les partenaires, notamment le Conseil régional et l'ARB, qui permettent d'avoir une vraie approche collective de la protection de la biodiversité.

IMPLANTATIONS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Sources : OFB - Fonds cartographiques : OFB, IGN, SHOM - Réalisation : O. Debuf
© OFB, 2023

L'office français de la biodiversité c'est :

Au niveau national

- Un établissement public sous tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, créé au 1^{er} janvier 2020 par la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019.
- 3 000 agents, dont les 2/3 évoluent sur le terrain avec, notamment, 1 700 inspecteurs de l'environnement. Les équipes de l'OFB interviennent chaque jour au cœur des territoires pour prévenir et lutter contre les atteintes à la biodiversité, mais aussi pour mieux appréhender les écosystèmes, comprendre leur fonctionnement et leur adaptation face aux pressions qui les entoure.

Au niveau régional

L'office français de la biodiversité c'est :

- une directrice régionale / une directrice régionale adjointe
- 4 chargés de mission
- un service administratif de 3 agents
- un service police de 4 agents
- un service connaissance de 14 agents (ingénieurs, techniciens et hydrobiologistes)
- 8 services départementaux comprenant au total 99 inspecteurs de l'environnement et chacun un demi-poste d'administratif

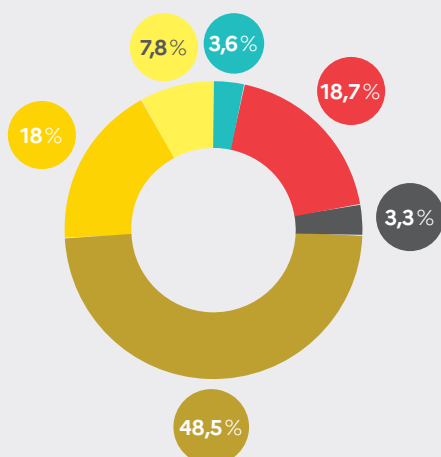
L'OFB porte 5 missions complémentaires

- La police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage
- La connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages
- L'appui à la mise en œuvre des politiques publiques
- La gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels (non concerné en BFC)
- L'appui aux acteurs et la mobilisation de la société

Répartition de l'activité OFB en BFC

Les 5 missions nationales déclinées en région pour lutter contre les 5 causes majeures du déclin de la biodiversité (IPBES - 2019)

- surexploitation des ressources
- pollutions
- espèces exotiques envahissantes
- artificialisation des sols
- changement climatique



- Appui aux acteurs et mobilisation citoyenne
- Connaissance et expertise
- Politiques publiques
- Police de l'environnement et sanitaire
- Fonctions support / Encadrement
- Formation professionnelle



insecte trichoptère de la famille des rhyacophilidae au stade larvaire aquatique
© Laurent Souchaud / OFB

Exemples de diatomées
© Jan van Ijken



RENCONTRE

Avec des hydrobiologistes

Le service connaissance intègre depuis septembre 2022 une nouvelle équipe de six personnes : celle du laboratoire d'hydrobiologie (précédemment rattachée à la DREAL). Valérie Peeters et Christel Jaussaud, spécialistes des diatomées, Régis Lagneau, Arthur Basile et Laurent Souchaud, spécialistes des macro-invertébrés aquatiques, et Mathieu Delacroix, spécialiste des outils de base de données sur l'eau, renforcent maintenant les volets connaissance et valorisation du service.

Où sont localisés ces agents ?

Le laboratoire OFB BFC se répartit sur deux sites à Dijon et à Besançon. Tous deux encore dans les locaux de la DREAL. A terme, le laboratoire dijonnais devrait rejoindre le siège de la DR et celui de Besançon rester dans ses locaux.

Quelles sont les nouvelles missions intégrées ?

Le laboratoire travaille en étroite collaboration avec les agences de l'eau sur le sujet de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Les diatomées (algues unicellulaires) et les macro-invertébrés aquatiques (insectes, crustacés, vers...) contribuent, sur la base d'indices normalisés, à caractériser l'état écologique des cours d'eau. Un sujet déjà bien connu de l'OFB sur le poisson. Le laboratoire, accrédité sur les paramètres invertébrés et diatomées, permettrait d'aider le service dans sa montée en compétence vers une accréditation poisson.

Quels liens avec les services départementaux de l'OFB ?

Nous réfléchissons à la mise en place de travaux communs avec les services départementaux, soit sur des études particulières (par exemple l'impact du canyoning sur la biodiversité aquatique des cours d'eau jurassiens), soit sur des prélèvements pour caractériser des pollutions par exemple. Les compétences disponibles au laboratoire permettront aussi la mise à disposition d'une capacité d'expertise sur des prélèvements exécutés par d'autres.

Connaissance & Expertise

Le développement de la connaissance et de l'expertise sur l'ensemble des composantes de la nature constitue l'une des missions principales de l'Office français de la biodiversité. Mieux comprendre les espèces, les milieux, les services rendus par la biodiversité et les menaces qu'elle subit est primordial pour protéger le vivant.

Suivi des milieux aquatiques

52

pêches d'inventaire

en cours d'eau dans le cadre de réseaux réalisées par les agents de l'OFB + 51 inventaires externalisés

2

pêches d'inventaire

en lac

7

études de suivi

de restauration de milieux aquatiques / humides

11

opérations de caractérisation

hydro-morphologique des cours d'eau (CARHYCE)

3

opérations selon le protocole CHARLI

(Caractérisation des habitats des rives et du littoral) et ALBER (Altération des berges)

Suivi espèces aquatiques

Certaines espèces aquatiques font l'objet d'un suivi particulier en Bourgogne-Franche-Comté. C'est le cas de l'écrevisse à pinces bleues (*Faxonius virilis*), originaire d'Amérique du Nord et classée comme espèce exotique envahissante, récemment signalée pour la première fois en France dans le département de l'Yonne (suivi réalisé en relation avec l'université de Poitiers).

Mais aussi de 2 espèces invasives de gobies (*Gobie à tâches noires* -*Neogobius melanostomus*- et *Gobie demi-lune* -*Proterorhinus semilunaris*-) originaires d'Europe de l'est, ayant profité du canal Rhin-Main-Danube pour coloniser les cours d'eau d'Europe de l'Ouest, ainsi que la loche d'étang (*Misgurnus fossilis*), espèce patrimoniale, qui fréquente les eaux stagnantes ou à courant lent et dont la répartition en France se limite à la Lorraine et au Nord.



© OFB

RENCONTRE

Julien Bouchard

Chef de service régional
Connaissance OFB

La DR BFC exporte ses savoir-faire en Nouvelle-Calédonie

Quel était l'objectif de cette mission en Nouvelle-Calédonie ?

Les peuplements de poissons en Nouvelle-Calédonie sont très différents des peuplements dans l'hexagone. Le besoin existait de construire un protocole de pêche électrique adapté. Ce que nous avons fait avec mon homologue de Rhône-Alpes-Auvergne, lors d'une première mission d'expertise en 2018. En 2022, nous sommes retournés sur place afin de valider ce protocole standardisé.

A quels résultats conclut cette mission de terrain ?

Les traitements montrent que le protocole établi est adapté aux cours d'eau de Nouvelle-Calédonie et ses peuplements de poissons. Nous avons vraiment pu mettre à profit des équipes locales notre expérience sur la standardisation des méthodes. Les opérateurs locaux disposent maintenant d'une méthode standardisée adaptée aux cours d'eau de Nouvelle-Calédonie pour réaliser des inventaires comparables.



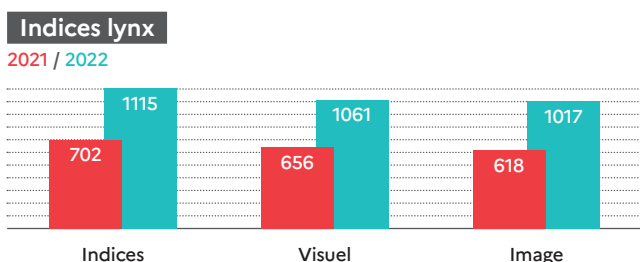
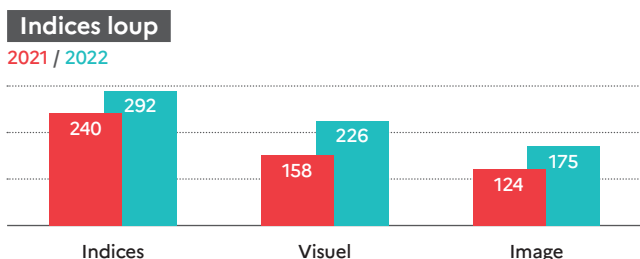
Faxonius virilis
© Mélodie Tort / OFB



Reproduction du Lynx en Côte-d'Or

Des témoignages de la présence de lynx en Côte-d'Or parviennent à l'Office Français de la Biodiversité depuis plus de 10 ans, sans pour autant que ces observations puissent être validées de façon formelle. Suite à plusieurs signalements et images de Lynx sur la côte et l'arrière côte dijonnaise, les agents du service départemental de Côte-d'Or ont disposé des pièges-photographiques pour confirmer la présence de l'espèce. La dernière relève, en août 2022, a permis de collecter plusieurs vidéos montrant une femelle lynx avec son jeune jouant devant le piège photographique.

Dans le contexte du plan national d'actions en faveur du lynx, un des enjeux majeurs est le suivi de la colonisation de l'espèce, dont la population est concentrée à l'heure actuelle à 80% dans le massif jurassien. L'OFB suit donc avec attention l'extension de la population et sa reproduction en dehors de ce massif.



Le loup - Le lynx

- 191 pièges photographiques disponibles sur la région
- 576 correspondants formés sur la région (491 actifs) dont 64 formés en 2022
- 327 constats d'attaque réalisés (240 en 2021) dont 111 dans le Jura, 80 en Saône et Loire et 60 dans le Doubs
- 2089 photographies de lynx de la base nationale ayant fait l'objet d'une photo-identification en 2022 (1872 en 2021 et 1198 en 2020).

L'enquête anatidés et limicoles nicheurs (LIMAT)

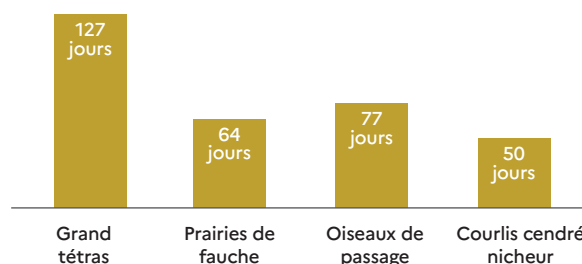
Cette nouvelle enquête, co-pilotée par l'OFB et la LPO à l'échelle nationale et locale, s'est étalée sur 2 années (2021 et 2022). Son objectif : estimer l'effectif nicheur national métropolitain pour l'ensemble des espèces d'anatidés, limicoles, grèbes et foulques.

LIMAT repose sur deux approches qui s'adaptent au statut des espèces et aux suivis déjà déployés :

- Approche par « échantillonnage » : pour les espèces plus largement répandues, inventaire d'un ensemble de mailles (500m x 500m) afin de détecter, identifier, compter et localiser précisément les individus. Trois passages sont nécessaires pour couvrir les phenologies des espèces (avril, mai, juin). En BFC, sur les 304 mailles attribuées, 147 ont été suivies par l'OFB (88 mailles en 2021 et 59 mailles en 2022).
- Approche par recensement : pour les espèces rares et localisées, visite systématique de tous les sites de reproduction connus de l'espèce. Pour le Courlis cendré, deux passages sur chaque site de reproduction ont été réalisés en Saône-et-Loire par le service départemental.

La fréquence de l'enquête est calée sur celle du rapportage de la Directive Oiseaux, c'est-à-dire tous les 6 ans. Le prochain rendez-vous sera donc en 2027-2028 ! Les données sont en cours d'analyse et il est prévu une valorisation et un retour aux observateurs courant 2023.

Suivi de l'avifaune



Police de l'environnement

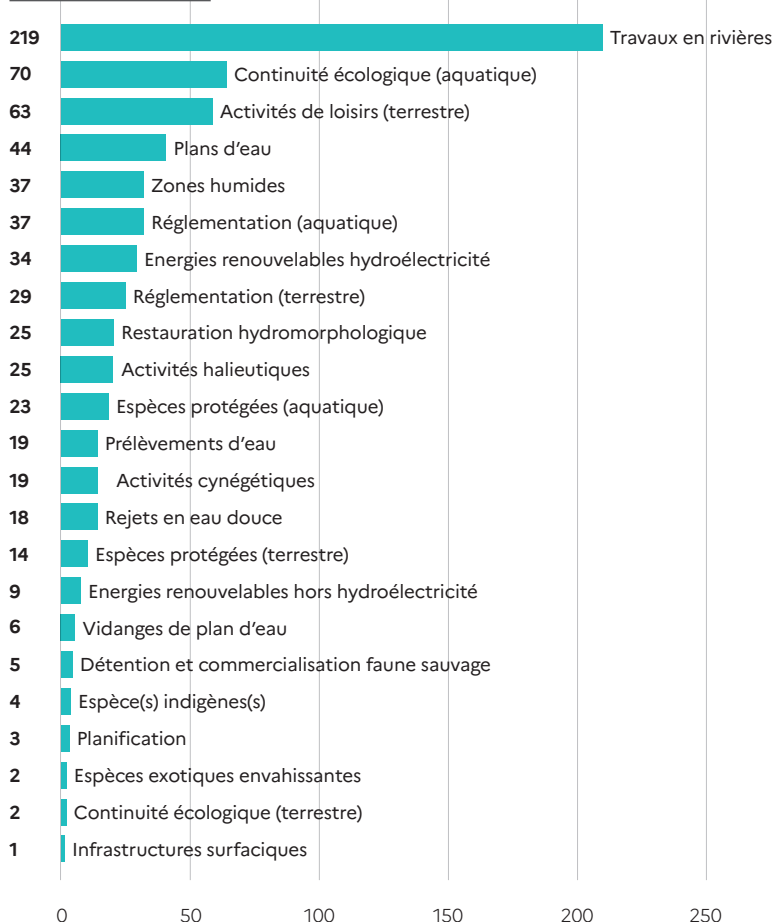


L'Office français de la biodiversité contribue à l'exercice des polices administrative (dont les avis techniques rendus sur saisine des services de l'état dans le cadre des instructions « eau & nature ») et judiciaire relatives à l'eau (pollution de la ressource, atteinte aux zones humides ou littoral), aux espaces naturels, à la flore et la faune sauvages (espèces gibier ou protégées, lutte contre les trafics d'espèces), à la chasse (contre-braconnage, renforcement de la sécurité à la chasse) et à la pêche.

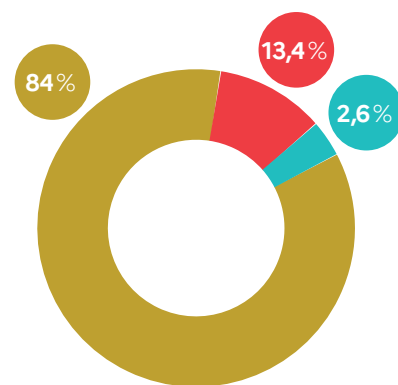
Avis techniques

Le nombre d'avis techniques rendus par les services de la DR BFC aux services de l'Etat croît année après année. Historiquement, nombre de ces avis concernaient le domaine aquatique mais les sollicitations pour le domaine terrestre sont en forte augmentation. Au total, pour 2022, ce sont 708 (1540 jours de travail environ) avis techniques rendus dont 19 % concernent le domaine terrestre.

Par thématique

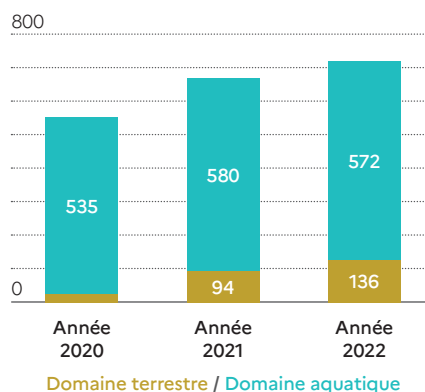


Proportion des avis techniques et de la police sanitaire au sein de l'activité globale de police

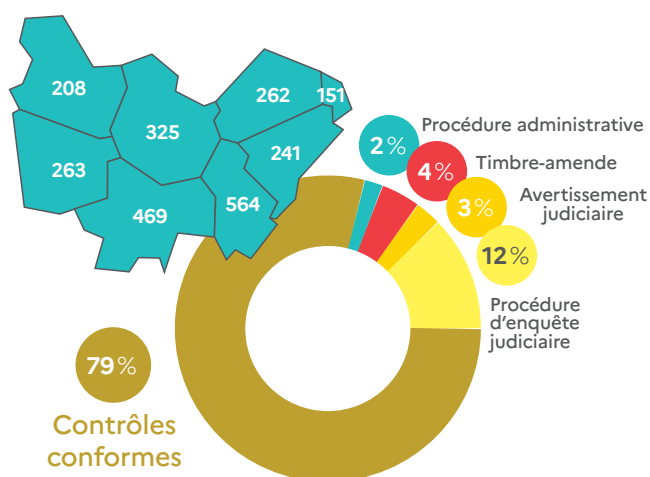


Police environnement
Avis techniques
Police sanitaire

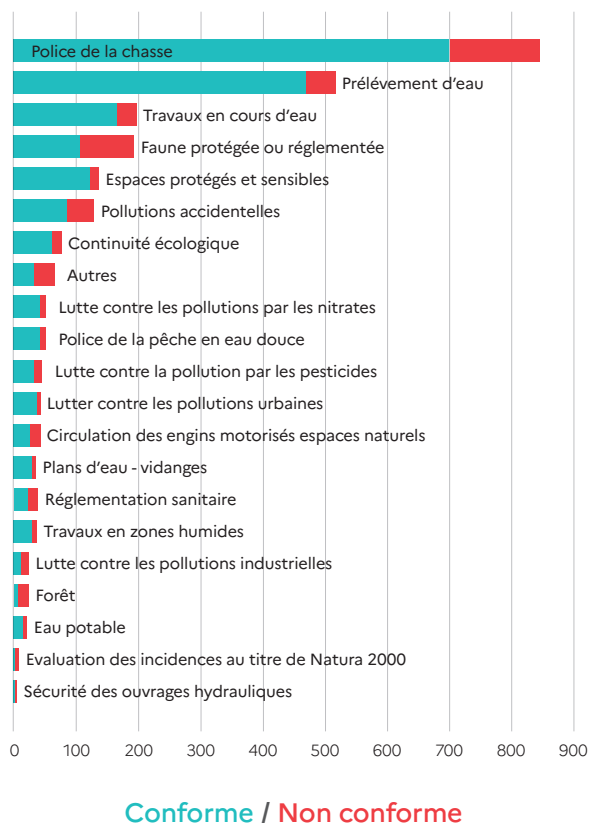
En nombre



Contrôles



2 500 environ en 2022
79 % de conformité



Conforme / Non conforme

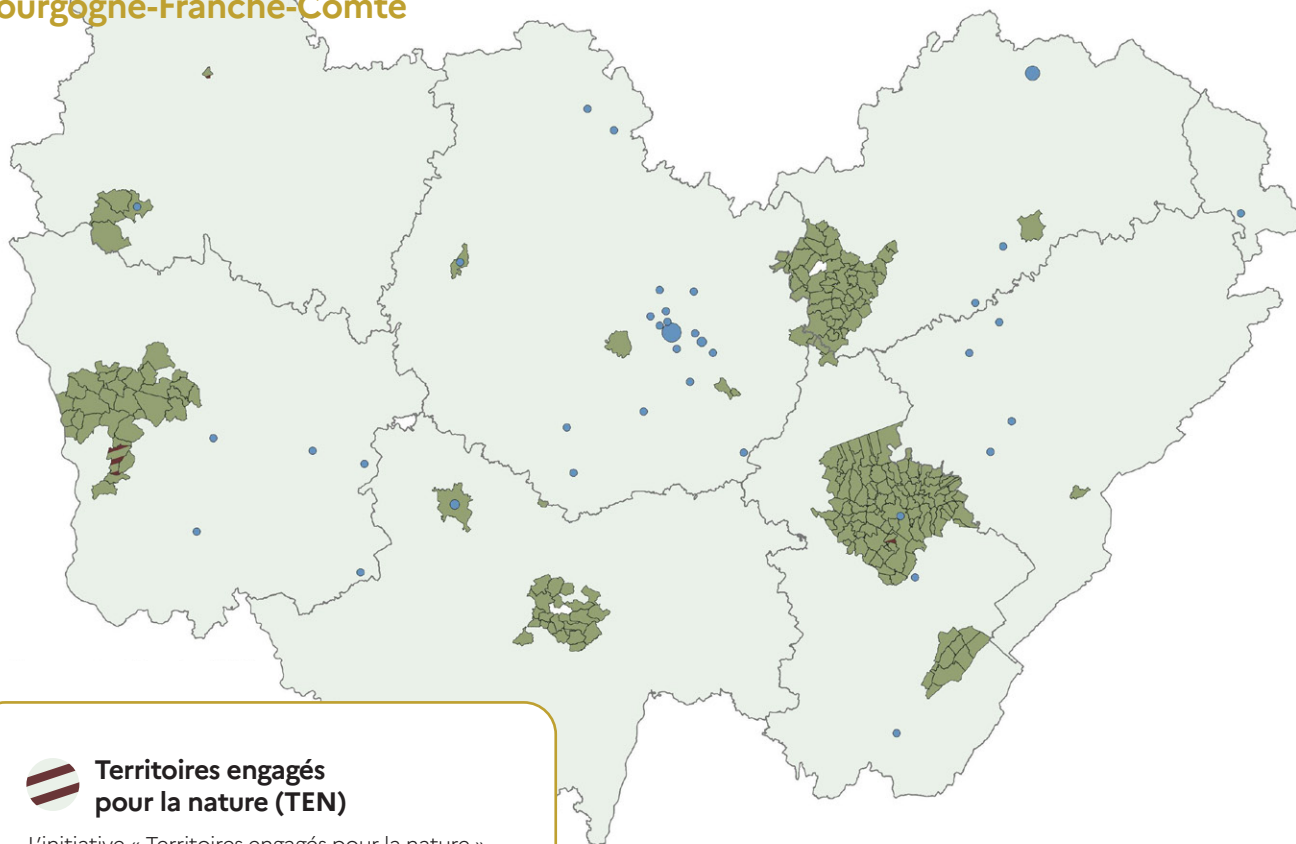


ZOOM SUR...

la vidange de la retenue des Settons sur la Cure (58)

- Implanté sur le cours amont de la Cure, le lac artificiel des Settons constitue une retenue imposante permettant de stocker près de 20 millions de m³ d'eau (profondeur maximale de 19 m / surface de 400 ha). Afin de réaliser des travaux de restauration du barrage nécessitant 4 mois d'assec, la vidange totale du lac a été programmée par l'exploitant au cours de l'année 2022. Contraint par les usages touristiques associés au plan d'eau et les retombées économiques importantes qui en découlent, la vidange devait intervenir en fin de période estivale et être rapide. Pour autant, les forts enjeux écologiques attachés au cours d'eau en aval du barrage, avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales (truite fario, lamproie de Planer, chabot, mulette perlière, loutre), devaient également être pris en compte et les impacts de l'opération maîtrisés autant que possible, ce qui au départ ne semblait pas forcément évident à concilier avec le scénario d'intervention retenu.
- Dans ce contexte, les services de l'OFB, sous la coordination du service police de la DR, ont apporté, au cours du premier semestre 2022, un appui technique important au service police de l'eau de la DDT de la Nièvre dans le cadre de l'instruction réglementaire de l'opération. La dernière vidange complète remontant à 2008 et la période estivale retenue n'étant pas la plus propice pour ce type d'opération, il est vite apparu que la maîtrise des sédiments fins accumulés dans la retenue (estimés à 15 000 m³), face à un risque de départ massif au cours d'eau et à la qualité des eaux délivrées lors de la vidange, constituait un point de vigilance majeur qui n'avait pas été correctement appréhendé dans les premières propositions de l'exploitant. De nombreux échanges ont permis d'aboutir à des mesures de réduction d'impact plus ambitieuses, intégrant notamment la mise en œuvre de bassins de décantation correctement dimensionnés, la définition de modalités de pilotage de vidange basées sur des mesures réalisées en continu en aval du barrage et sur des seuils d'alerte faibles sur certains paramètres (turbidité, oxygène) déclenchant une réduction immédiate du débit de sortie. A l'issue de l'instruction, l'ensemble de ces éléments, reprenant les préconisations préventives et propositions techniques formulées par l'OFB, ont été traduits en prescriptions explicites et contrôlables dans l'acte administratif encadrant l'opération.
- Durant la phase de vidange (de mi-août à mi-septembre), puis durant la phase d'assec, les inspecteurs de l'environnement du SD58 se sont mobilisés activement pour participer aux différents comités de suivis de l'opération pilotés par l'autorité administrative et ont réalisé des contrôles réguliers qui ont permis de vérifier que les prescriptions fixées étaient correctement appliquées sur le terrain.
- En définitive, si les modalités techniques de vidange plus ambitieuses prescrites ont pu sembler au départ très contraignantes voire irréalistes par l'exploitant et ont nécessité l'aménagement de dispositifs de protection non envisagés initialement, force est de constater que la vidange a pu être réalisée dans les délais imposés, mais sans pour autant générer d'impacts sur le milieu récepteur au regard des résultats des suivis conduits pendant et après l'opération sur la Cure en aval.

Dispositifs de mobilisation de la société Région Bourgogne-Franche-Comté



Territoires engagés pour la nature (TEN)

L'initiative « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité portés par des collectivités locales. Cet échelon est déterminant pour répondre aux enjeux et aux spécificités de chaque territoire.



Atlas de biodiversité communale (ABC)

La direction régionale OFB est responsable de l'instruction locale des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ainsi que de leur suivi en lien avec les services départementaux. Lancé par l'OFB en 2017 avec le premier appel à projets national, l'atlas de biodiversité communale prend la forme d'une démarche qui permet à une commune ou une intercommunalité de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Répondant à trois objectifs, il correspond à la réalisation d'un inventaire recensant les enjeux de biodiversité sur le territoire qui intègre l'ensemble des acteurs locaux à travers divers outils participatifs, et a pour vocation d'être pris en compte et intégré dans la rédaction des nouveaux documents d'urbanisme. Depuis 2017, dix-neuf ABC ont été réalisés ou sont en cours de réalisation sur le territoire régional (13 financés par l'OFB à travers le plan France Relance et 6 financés sur fonds propres).

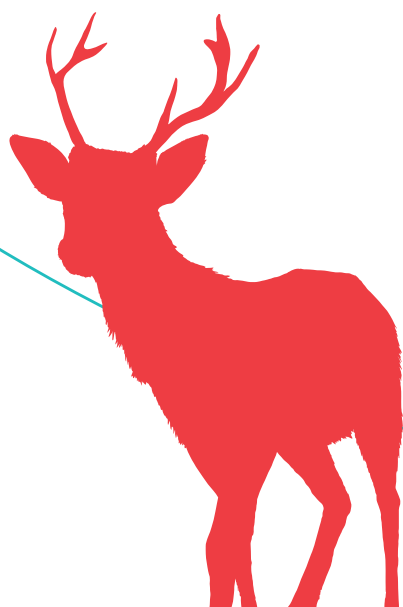


Aires terrestres éducatives (ATE)

En matière d'éducation à l'environnement et d'engagement citoyen, l'OFB porte le dispositif Aires Terrestres Educatives (ATE), la direction régionale étant co-animatrice avec l'ARB du Groupe Régional d'Aires Educatives (GRAE) composé de la Région, de la DREAL, des conseils départementaux, et des rectorats. Les ATE, inspirées des aires marines éducatives (AME) et lancées en 2019, visent à utiliser de petites zones prédéfinies (parcs en milieu urbain, parcelle forestière, tronçon de rivière...) comme outil de support pédagogique pour développer des projets de préservation de l'environnement et d'amélioration de la connaissance. Destinée aux élèves de CE2 jusqu'à la 3ème, cette démarche vise à créer une gestion participative de ces espaces naturels et semi-naturels aux côtés de leurs enseignants et de référents environnementaux. L'objectif final est de former de futurs écocitoyens. Aujourd'hui, 46 ATE existent à l'échelle de la région.

Appui aux acteurs et politiques publiques

L'Office français de la biodiversité a pour mission d'accompagner et d'apporter son appui aux acteurs publics, privés et à la société civile pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Dans ce cadre, il accompagne la région dans la stratégie régionale biodiversité mais aussi l'agence régionale de la biodiversité (membres du conseil d'administration et vice-présidence de cette agence). Il participe également à de nombreux travaux sur la planification dans le domaine de l'eau : état des lieux des SDAGE, déclinaisons des PAOT (plan d'action opérationnel territorialisé, contrats de milieux ...)



Le projet Life intégré ARTISAN (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux « Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature » [SafN]), piloté par l'OFB et mis en œuvre avec l'appui de nombreux bénéficiaires associés, vise à généraliser le recours aux SafN pour répondre conjointement aux phénomènes d'évolution du climat et de déclin de la biodiversité.

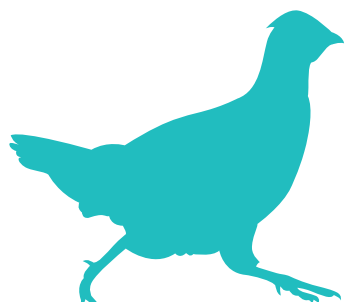
A l'échelle régionale, le projet se traduit par la présence d'une animatrice qui se consacre à décroiser les thématiques du climat et de la biodiversité au sein des démarches locales, à faire connaître la diversité des SafN et leurs bénéfices et à appuyer les porteurs de projet. Afin d'identifier les axes de travail à explorer pour favoriser la démultiplication des projets, un groupe de travail composé de divers acteurs locaux a été constitué et a abouti en 2022 à un plan d'action pluriannuel. Celui-ci comporte notamment un volet « sensibilisation et mobilisation » pour donner l'envie d'agir (intervention lors de divers événements, valorisation des initiatives régionales...).



Enregistrement des sons de la nature
© ABC Semur en Auxois

Mobilisation de la société

L'Office français de la biodiversité a pour mission la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur de la biodiversité. Son rôle de levier auprès des acteurs, décideurs et des citoyens doit contribuer à réduire les pressions exercées sur la faune, la flore et leurs habitats tout en multipliant les contributions positives. Pour ce faire, l'établissement entend faire monter le sujet biodiversité dans l'opinion publique et créer les conditions optimales pour favoriser l'engagement de tous.



Enregistrement des sons de la nature
© ABC Semur en Auxois



© ABC Semur en Auxois

A l'écoute de la nature à Semur en Auxois (21)

Semur-en-Auxois s'est lancé en 2021 dans un Atlas de la Biodiversité Communale, financé par l'OFB. Une démarche qui implique tous les habitants de Semur ainsi que les élèves du Lycée Ana Judic qui ont décidé de réaliser des podcasts sur la biodiversité qui les entoure. A ce jour, il existe 19 chroniques de 3 à 6 minutes sur la biodiversité du parc du Lycée, mais également un reportage, un portrait d'un agent du lycée et 5 micros-trottoirs sur la thématique de la biodiversité. Une initiative originale d'un ABC pour impliquer dans la démarche les futurs citoyens.

« Et si nous nous échappions de la salle des sciences pour faire l'école buissonnière et aller enregistrer les sons de la nature ?

La moitié des sons de la nature a disparu depuis 50 ans. Il y a donc urgence à tendre l'oreille et à apprendre à écouter notre environnement ! A travers cet atlas sonore, il s'agit donc de faire entendre une partie de la richesse de cette biodiversité qui nous entoure ; de mieux faire connaître les espèces que l'on côtoie, que l'on déteste parfois et que l'on connaît souvent très mal... Qui sont-elles et quel intérêt ont-elles pour notre écosystème à l'équilibre fragile ?

Alors vite, éloignons-nous un peu des activités humaines... Fermez les yeux, ouvrez les oreilles et écoutez la partition du vivant ! »

Espérons accéder à ces podcasts sur toutes les plateformes d'écoute prochainement...

Pour aller plus loin :

<https://www.ville-semur-en-auxois.fr/listes/abc/>

Dans les territoires...

89

Ça déménage dans l'Yonne

Le 11 mars 2022, Pierre Dubreuil, DG OFB, a inauguré les nouveaux locaux du service départemental (SD) de l'Yonne, désormais installé au sein de la cité administrative d'Auxerre.

À la faveur de la réorganisation des services de l'État, le préfet de l'Yonne a proposé à la direction régionale et au SD d'installer leurs équipes dans les locaux actuellement occupés par la direction départementale des Territoires (DDT).

Le rapprochement des services de l'ONCFS et de l'AFB a eu lieu en 2020 avec la création de l'OFB mais les équipes restaient sur deux implantations distinctes.

En complément à l'élaboration d'un nouveau projet de service, il était nécessaire de travailler sur le rassemblement physique des personnels dès la phase de préfiguration. Le cahier des charges était clair : rassembler les services dans un seul lieu proche des partenaires !

Guillaume Saingery, chef de service adjoint 89 : « *Le SD a franchi une nouvelle étape importante dans la création de notre nouvel établissement. Ce nouveau site contribuera à consolider la cohésion de l'équipe et facilitera les échanges avec nos partenaires en permettant également davantage de convivialité* ».



70

L'OFB parle aux élus

Près d'une centaine de maires, présidents d'intercommunalités et élus du bloc communal Haut-Saônois représentant les deux tiers des intercommunalités du département ont pris part à l'édition 2022 des « Assises de l'Eau » placée sous le thème de l'« Eau Potable », le 26 novembre 2022 à Port-sur-Saône.

Lors de cette rencontre, considérée par beaucoup de participants comme l'une des plus importantes de l'année en Haute-Saône, ont notamment été abordées et traitées :

- la nécessité de considérer plus que jamais l'eau comme une ressource à préserver, qualifiée en séance comme une ressource peut-être pas autant renouvelable que convenu ;
- celle, toute aussi urgente, de prendre en considération l'hétérogénéité des territoires à l'échelle de la Haute-Saône en la matière ;
- ainsi que l'interdépendance de fait des acteurs institutionnels disposant de la compétence « eau ».

Ce fut l'occasion pour le chef de service départemental de Haute-Saône de rappeler le grand cycle de l'eau et les répercussions de la politique passée d'aménagement du territoire réalisé à l'époque dans le but d'évacuer l'eau plutôt que de laisser la nature l'épurer et la stocker gratuitement.

Les assises de l'eau ont également été l'occasion de rappeler et de souligner la nécessité de redonner aux milieux aquatiques un fonctionnement plus naturel, compatible avec la préservation de la biodiversité, l'alimentation des nappes phréatiques et les usages de l'homme en particulier la gestion de l'eau potable.



Inauguration des nouveaux locaux du SD de l'Yonne
© OFB SD89



39

Tout baigne dans les étangs bressans ?

En 2019, un étang d'intérêt communautaire de la Bresse jurassienne a fait l'objet de travaux illégaux. Ces faits ont porté atteinte aux composantes physiques du plan d'eau et conduit à des dégradations d'habitats d'espèces protégées. Le propriétaire, une société de valorisation de biens ruraux, accompagné de deux entreprises de travaux publics, a modifié le profil de cet étang intégré au réseau des sites Natura 2000, pour y pratiquer la location de postes de pêche de loisir.

Dans ce contexte, ces trois personnes morales ont été mises en cause dans une procédure judiciaire conduite par l'OFB du Jura sous l'autorité du parquet du tribunal judiciaire de Lons le Saunier.

Après plusieurs mois d'enquête, au regard de l'importance des dommages, une suite pénale, prise sous la forme d'une convention judiciaire d'intérêt public et à vocation environnementale a été proposée et validée par la présidente du tribunal judiciaire le 25 août 2022.

Cet outil pénal créé en août 2021 permet de s'orienter vers la réparation du préjudice écologique résultant des infractions commises, sous contrôle de l'OFB, en associant un bureau d'étude environnement, nécessaire à la réparation écologique la plus efficiente.

Les premiers travaux de remise en état débuteront en septembre 2023 et les mis en cause devront supporter de façon solidaire les dépenses nécessaires à la renaturation du site altéré à hauteur de 45000 € HT.

Pour aller plus loin :

<https://www.ecologie.gouv.fr/convention-judiciaire-dinteret-public-cjip>



58

CITES dans la Nièvre... Prends garde à toi !

Dans le département de la Nièvre, l'année 2022 a été marquée par une augmentation notable des procédures judiciaires sur le trafic, la détention, voire la destruction d'espèces protégées. Sept procédures ont été conduites permettant notamment de mettre à jour le commerce d'espèces réglementées par la convention CITES (commerce international des espèces sauvages).

Réquisitions et perquisitions ont été nécessaires pour étayer les procédures concernant la détention de grands serpents de la famille des pythonidés ou des boïdés et d'une couleuvre venimeuse d'origine africaine.

D'autres familles d'animaux sont concernées comme les oiseaux avec les perroquets (gris du Gabon, aras) ou les chardonnerets, les tortues ne sont pas en reste avec les tortues d'Hermann ou sillonnées.

Suite à ces investigations, plusieurs affaires sont passées en audience auprès du tribunal correctionnel de Nevers et les auteurs des différents délits ont été reconnus coupables avec des condamnations allant jusqu'à 2000 euros assortis parfois de sursis.

A noter que pour une affaire CITES en particulier, au vu de l'enjeu dépassant le cadre départemental, le tribunal de Nevers a été dessaisi au bénéfice du pôle régional de l'environnement de Châteauroux.

Toujours dans le domaine des espèces protégées, le SD de la Nièvre a recensé plusieurs cas de destruction d'oiseaux et de chiroptères qui ont fait l'objet de médiatisation dans la presse locale.



Tortue d'Hermann (Testudo hermanni)
© Concha Agero / OFB



Des espèces aquatiques à la loupe

Au cours de l'année 2022, le service départemental du Territoire de Belfort s'est investi sur 2 activités de connaissance : la loche d'Étang et les coléoptères aquatiques.

Concernant les coléoptères aquatiques, nous disposons de peu de données récentes sur ces espèces et leur répartition dans le département.

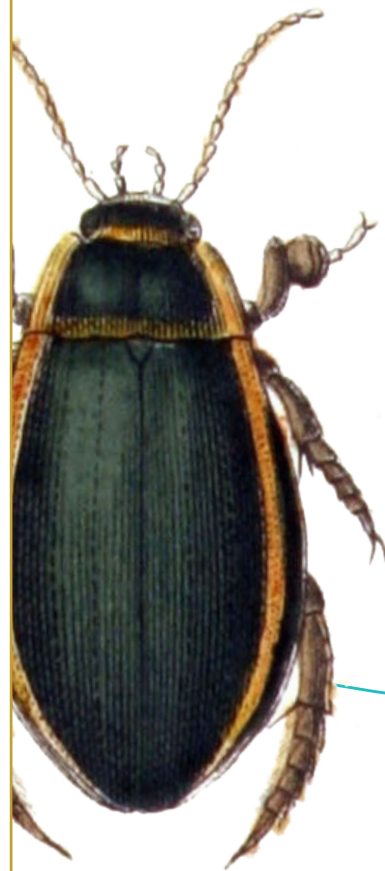
C'est pourquoi, en 2022, le SD a accueilli un stagiaire qui a participé à la collecte et à la détermination des espèces, de juin à mi-juillet. Malgré une prospection difficile du fait de la sécheresse et du niveau d'eau faible, 7 taxons ont été inventoriés (*Graphoderus cinereus*, *Cybister lateralimarginalis*, *Dytiscus marginalis*...). En 2023, l'effort de prospection se poursuivra dans le but d'améliorer la connaissance des coléoptères aquatiques dans le département.

Concernant la loche d'Étang, l'année 2022 a été consacrée à établir un nouveau mode de capture plus efficace que la pêche électrique sur une zone test : la queue de l'étang du Malsaucy (3 000 m² environ).

Jusqu'à présent les prospections de loches d'étang étaient réalisées à l'aide d'un matériel de pêche électrique portatif. Ce mode de prospection permet de capturer des individus dans les cours d'eau, canaux et émissaires d'étangs mais n'est pas efficace dans les queues et bordures de plans d'eau.

Il a donc été décidé de prospecter ce plan d'eau à l'aide de nasses de différents types (nasse galvanisée ronde à 2 entrées, nasse galvanisée à fond plat à une entrée, nasse plastique à écrevisses et piège bouteille). Au final, sur les 23 nasses mises en place, seules les nasses galvanisées à 2 entrées (3 sur les 8 installées) ont permis la capture de loches d'étang (5 individus). En 2023, sur la base de cette expérience, la prospection de la loche d'étang va se poursuivre sur d'autres plans d'eau en utilisant la nasse ronde galvanisée bien adaptée à la capture de l'espèce dans ce type de milieu.

Cybister à côtés bordés
(*Cybister lateralimarginalis*)
© Carl Gustav Calwer
Espèce bénéficiant d'un statut de protection



Loche d'étang (*Misgurnus fossilis*)
© George Chernilevsky



Constat de dommage sur bétail
© OFB SD39

25

La vache et le loup

Fait inhabituel, en 2022, des attaques de loups ont été recensées sur des bovins dans l'arc jurassien qui comprend 2 zones de présence permanente. On dénombre 25 génisses tuées et une trentaine blessées entre août et décembre.

Les agents de l'OFB sont les premiers aux côtés des éleveurs pour réaliser les constats. Le service de l'OFB en coordination avec le préfet, la DDT, la gendarmerie nationale voit son implication sur le sujet s'accroître de façon conséquente : suivi biologique par prospections hivernales, pièges photographiques disposés sur la Haute Chaîne, recueils d'observations, constats d'attaque sur cheptel domestique, contrôle de la régularité des tirs de défense et prise en charge des loups abattus (2 individus en 2022).

Deux rencontres sur le terrain avec le préfet, dont l'une avec le ministre de l'agriculture, ont mobilisé les agents de même que les sollicitations des médias, très intéressés par le sujet.



Visite de terrain sur un cours d'eau à sec
© OFB SD21

21

La Côte d'Or sèche

Le 12 août 2022, la préfecture de Côte d'Or a organisé une journée de contrôle à visée pédagogique, mobilisant la DDT et l'OFB et portant sur le respect des mesures de restriction des usages de l'eau fixées par arrêté préfectoral. Les contrôles ont été réalisés auprès de différents types d'usagers (collectivités locales, particuliers, agriculteurs...) et ont permis d'instaurer des échanges autour de la sécheresse, des orientations nécessaires pour limiter notre consommation d'eau et de la nécessité des contrôles.

Cette opération a également permis de mettre en avant l'action de l'OFB dans le cadre du réseau ONDE (Observatoire National Des Etiages). Constitué de 30 stations de référence en Côte d'Or, ce réseau permet de suivre les assècs des cours d'eau. Souvent situées en tête de bassin versant sur des cours d'eau peu instrumentés, ces stations viennent compléter le réseau DREAL de suivi hydrologique des cours d'eau et permettent d'anticiper les situations de crise.

Sur l'ensemble de la période de sécheresse, le service départemental a réalisé 10 journées de contrôles sur cette thématique qui se traduisent en 44 contrôles individuels, dont 4 non conformes.



Opération de mesure du débit d'un cours d'eau
© OFB SD21





71

Tracker de limicoles

L'OFB de Saône et Loire a participé à l'étude de la migration prénuptiale des bécassines des marais (projet balise) en 2022 en équipant 5 bécassines des marais de mini-balises GPS / Argos d'un poids de 3 à 4 grammes. Les oiseaux ont été capturés sur la commune de Vendennes sur Arroux. Nous vous invitons à suivre leur long périple migratoire via notre portail technique :

<https://professionnels.ofb.fr/fr/node/910>

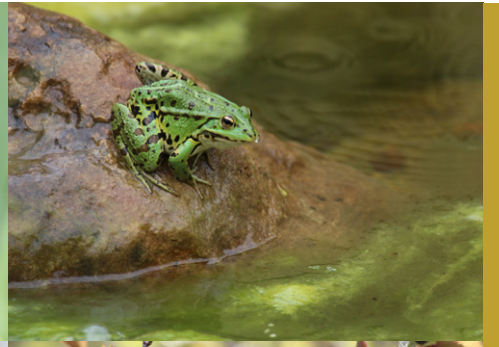


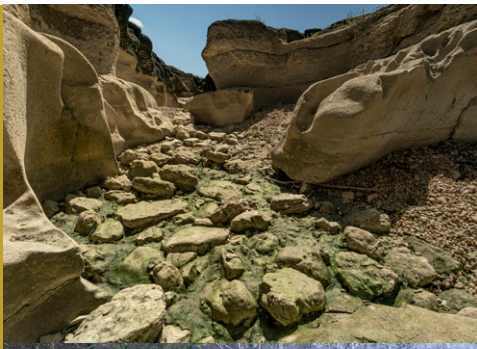
L'OFB 71 a aussi participé au suivi du courlis cendré nicheur en Val de Saône. Cette étude a pour but de dénombrer les effectifs reproducteurs et de procéder à la pose de bagues et de balises GPS afin de comprendre la dynamique de la population, l'utilisation des ressources alimentaires et d'évaluer la réussite de la reproduction. Étude en collaboration avec l'EPTB (Etablissement Public territorial de Bassin) Saône-Doubs, l'université de la Rochelle et le CNRS.

Trajet du courlis :

- Départ le 22 juin 2021 à 17h - Mâcon
- Arrivée le 24 juin 2021 à 14h - Setubal (Portugal)







DIRECTION RÉGIONALE BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ

57 rue du Mulhouse
21000 Dijon
Tel : 03 80 29 42 50
dr.bourgogne-franche-comte@ofb.gouv.fr

Service départemental de Côte d'Or
57, rue de Mulhouse
21000 Dijon
sd21@ofb.gouv.fr

Service départemental du Doubs
7, clos des Noyers
25530 Vercel
sd25@ofb.gouv.fr

Service départemental du Jura
4, rue Curé Marion
BP 50356 / 39015 Lons le Saunier - Cedex
sd39@ofb.gouv.fr

Service départemental de la Nièvre
43, Avenue de Verdun
58300 Decize
sd58@ofb.gouv.fr

Service départemental de Haute Saône
13 rue de la Corne Jacquot Bournot
70000 Noidans-les-Vesoul
sd70@ofb.gouv.fr

Service départemental
de Saône et Loire
83, rue Jules Duchas
71450 Blanzay
sd71@ofb.gouv.fr

Service départemental de l'Yonne
3 rue Monge
89000 Auxerre
sd89@ofb.gouv.fr

Service départemental
du Territoire de Belfort
2 bis, rue de Giromagny
90170 Etueffont
sd90@ofb.gouv.fr

